UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI

(UAC)

FACULTE DES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

(FASHS)

DEPARTEMENT DE PHILOSOPHIE

(DPH)

Mémoire de Licence

LE DEVOIR SELON *LES FONDEMENTS DE LA MÉTAPHYSIQUE DES MŒURS* D'EMMANUEL KANT

Réalisé par :

M. David AROUKO

&

M. Roger KOTCHADJO

Sous la direction de:

Prof. Geoffroy BOTOYIYE

Maître de conférences des

Université CAMES

ANNEE ACADEMIQUE 2022-2023

À

Mon père Robert AROUKO

Ma grande sœur Élisabeth AROUKO

À

Mon père Felix KOTCHADJO

Ma grande sœur Margueritte KOTCHADJO

REMERCIEMENTS

Grande est notre joie, au terme de cette étude, d'exprimer publiquement notre gratitude et le meilleur de notre reconnaissance à tous ceux qui nous ont soutenu de près ou de loin. Nous voudrions manifester toute notre reconnaissance, notre respect et notre admiration d'abord à notre directeur de mémoire Professeur Geoffroy BOTOYIYE pour avoir accepté de diriger ce travail.

C'est également, l'occasion pour nous de dire nos sincères reconnaissances à nos différents parents respectifs.

Qu'il nous soit permis d'exprimer aussi notre profonde gratitude à tous les professeurs et personnels administratifs du département de Philosophie pour la qualité de la formation qu'ils nous ont donnée. Nous vous disons merci.

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS iii
SOMMAIRE iv
RESUME v
INTRODUCTION 1
PREMIERE PARTIE : LE DEVOIR 3
CHAPITRE 1: CLARIFICATION CONCEPTUELLE 4
CHAPITRE 2 : CARACTERISTIQUES D'UNE ACTION ACCOMPLIE PAR DEVOIR 14
DEUXIEME PARTIE : CONCEPTION KANTIENNE DU DEVOIR DANS LES FONDEMENTS DE LA METAPHYSIQUE DES MŒURS 23
CHAPITRE 1 : DEVOIR, EMPIRISME ET MORALE 24
CHAPITRE 2 : CRITIQUES DE LA CONCEPTION KANTIENNE DU DEVOIR 36
CONCLUSION 42
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES 44
TABLE DES MATIÈRES 46

RESUME

Tout être humain en général existe comme fin en soi, et non pas simplement comme moyen dont telle ou telle volonté puisse user à son gré ; dans toutes ses actions, aussi bien dans celles qui le concernent lui-même que celles qui concernent d'autres êtres raisonnables, il doit toujours être considéré en même temps comme une fin en soi. Il en découle à cet effet que, c'est dans la problématique de la volonté bonne et du devoir, soulevé par Kant dans *les fondements* de *la métaphysique des mœurs,* que le devoir moral demeure la condition importante de possibilité de la vie, de toute être humain, aussi petite qu'il soit. La raison devient donc une exigence ou une référence incontournable. Et nous pouvons ajouter que c'est la morale qui justifie le cadre *a priori* de notre existence, dans la réalisation de la meilleure forme de vie, authentique, digne et vertueuse conditionnant le devoir.

Mots clé: Devoir, morale, volonté, liberté, maxime

ABSTRACT

It is generally accepted that human existence can not be constituted without an ethical corpus supported by rational thought. This is also the condition for the passage from animality to humanity in man. Kant was therefore based on reason to postulate a rigorous morality (act) based on the moral principle (duty) which invites a more or less critical reading, making it possible to state three (3) essential logics: the logic of the good, beautiful and good. That of taste is not without importance. It follows for this purpose that, it is in the problematic of good will and duty, raised by Kant in the *Foundations of the metaphysics of manners*, that morality remains the sine qua non condition of the possibility of life, of all human activity, no matter how small. Compelling necessity, exigency or need of reason. And we can add that it is morality that justifies the a priori framework of our existence, of the realization of the best form of life, authentic, worthy and virtuous.

Keywords: Duty, moral, will, freedom, maxim

INTRODUCTION

La nécessité de conformité à la nature, en tant que système des fins et la raison humaine théologiquement déterminée par des principes suprêmes de la morale, exige une harmonie, sans cesse porteuse de liberté pure. Cette liberté qui se veut respect scrupuleux des fondements logiques du vouloir comme la loi, la volonté ou la bonne volonté. Dans ce sens la volonté devient déterminante pour la raison humaine en devenant, avec la liberté, deux premiers postulats qui apparaissent comme des éléments fondamentaux de la question du devoir chez Kant.

En effet, le problème du devoir qu'aborde Kant surgit naturellement quand la raison humaine cherche à unifier les différents éléments de la représentation du monde, par des lois et des devoirs. Car, si la philosophie comprend dans son explication la réalité du monde au moins idéalement, cette explication suscite un effort d'authentification de la connaissance par la causalité unique et exigible, donc nécessaire au moyen de la morale. Il s'agit ici de construire un dialogue sur les contours et les alentours entre la volonté et la liberté pour montrer comment est possible le devoir. Ainsi, vouloir en effet comprendre la portée de cette entreprise philosophique relative aux idées de la volonté et de la liberté, il importe de rendre à Kant un visage humain, puisque Kant, comme tous les grands penseurs du « siècle des lumières » est un humaniste dont l'œuvre traite des mœurs, de la nature et de la condition humaine. Il veut que l'esprit humain notamment la raison humaine soit une source d'épanouissement ; une source des dispositions positives à travers lesquelles l'homme doit fonder son caractère à la fois empirique et intelligible en édifiant à jamais l'éthique des valeurs morales. Le caractère empirique relève de la détermination et le caractère intelligible est la loi de nos actes. Cela étant, il faut désormais dire que c'est l'homme lui-même qui dirige sa conduite, sans quoi l'agent moral ne serait responsable. Aussi, allons-nous ajouter que, dans la question de la volonté, de la liberté et du devoir Kant place l'homme au cœur de sa philosophie morale. Cette philosophie qui

bien évidemment, peut être définie comme une reprise radicale du « connais-toi toi-même» socratique. Il en découle, de ce fait, que la philosophie morale de Kant est une philosophie qui, arrache l'homme du déterminisme de la nature et de son passé pour le faire accéder à l' « autonomie » de la bonne volonté et du devoir. Ainsi, en quoi le devoir accompli par bonne volonté conditionne-t-il la morale : guide de l'humanité ? Toutefois, doit-on toujours exclusivement obéir à la loi morale sans se soucier du contenu de l'action ?

D'où notre analyse sera un développement du devoir chez Kant dans *Fondements de la métaphysique des mœurs*. Le développement de notre thème sera une analyse qui se fera en deux grandes parties. La première traite de la notion du devoir. La deuxième analysera la conception kantienne du devoir dans *les Fondements de la métaphysique des mœurs* afin d'y aborder les remarques critiques.

PREMIERE PARTIE : LE DEVOIR

Le devoir désigne une action en tant qu'elle est non seulement justifiée mais exigible d'un point de vue moral. En ce sens, le devoir est distinct de la contrainte puisqu'il n'est pas l'effet mécanique d'une pression sur la volonté mais l'expression d'une obligation conçue et acceptée comme telle par le sujet agissant. Toute la difficulté, pour ce dernier, réside alors dans l'articulation entre la généralité du devoir et la particularité des circonstances de l'action concrète. Le problème philosophique du devoir est celui de son origine (métaphysique, rationnelle, affective) et des modalités de sa définition : sommes-nous toujours conscients de notre devoir ? Un conflit est-il possible entre des devoirs concurrents mais doués chacun de la même valeur morale ? Il s'agit d'un problème qui dépasse le cadre strict de l'éthique puisque l'idée de devoir renvoie aussi à celle d'un « devoir être », c'est-à-dire à une inadéquation entre le réel et l'idéal dont il reste à fonder la pertinence.

CHAPITRE 1: CLARIFICATION CONCEPTUELLE

1-1-1-La notion du devoir

Étymologiquement du latin *debere,* devoir désigne « *l'ensemble des règles générales qui guident la conscience morale* »[1]. Il est accompli par obligation en dehors de toute autre considération de volonté ou de désir. Pour Kant un acte n'a de valeur morale que s'il est accompli par devoir. Ce devoir, qui fait appel à la raison, se situe au-dessus des intérêts et des passions, c'est un impératif catégorique qui s'impose à nous comme une obligation et n'admet pas d'alternatives.

Le devoir désigne une action en tant qu'elle est non seulement justifiée mais exigible d'un point de vue moral. En ce sens, le devoir est distinct de la contrainte puisqu'il n'est pas l'effet mécanique d'une pression sur la volonté mais l'expression d'une obligation conçue et acceptée comme telle par le sujet agissant. Toute la difficulté, pour ce dernier, réside alors dans l'articulation entre la généralité du devoir et la particularité des circonstances de l'action concrète. Le problème philosophique du devoir est celui de son origine (métaphysique, rationnelle, affective) et des modalités de sa définition. Sommes-nous toujours conscients de notre devoir ? Il s'agit d'un problème qui dépasse le cadre strict de l'éthique puisque l'idée de devoir renvoie aussi à celle d'un « devoir être », c'est-à-dire à une inadéquation entre le réel et l'idéal dont il reste à fonder la pertinence.

Si le moment kantien est aussi décisif pour la pensée du devoir, c'est parce que l'importance morale de ce concept est liée à l'affirmation d'un abîme entre le fait et la norme, la nature et la raison. Le devoir dont a conscience le sujet moral est à la source d'une pensée du « devoir être ». Kant commence par distinguer entre une action qui est simplement « conforme au devoir », c'est-à-dire qui en adopte toutes les apparences de rationalité, et une action réalisée « par devoir » et qui est la seule à pouvoir être déclarée morale car le devoir est

[1] Jacqueline Russ, *Mémo Références, Dictionnaire de philosophie*, Paris, Bordas, 1991, p 56.

son unique motif. Agir « par devoir » n'implique aucune considération du but de l'action, ni de ses conséquences pour soi et pour les autres ; il s'agit seulement de soumettre sa « maxime » – sa règle subjective d'action – au critère de l'universalisation fourni par la raison pratique. Cette théorie du devoir s'oppose aussi bien aux morales du sentiment qu'aux éthiques utilitaristes qui font des conséquences de l'action le critère de sa rectitude. Pour Kant, il s'agit bien plutôt d'agir par respect pour la loi.

Le droit est défini comme :

> *« L'ensemble des règles qui régissent la conduite de l'homme en société, les rapports sociaux »*[2]*, ou de façon plus complète « l'ensemble des règles imposées aux membres d'une société pour que leurs rapports sociaux échappent à l'arbitraire et à la violence des individus et soient conformes à l'éthique dominante »*[3].

Ces règles, appelées règles de droit, sont abstraites, obligatoires et indiquent ce qui « doit être fait ». Ces règles juridiques peuvent trouver leur source dans une source normative « supérieure », extérieure, transcendante, comme le droit naturel, ou découler de normes intrinsèques. Dans ce second cas, les règles sont issues d'usages constatés et acceptés (droit coutumier) ou sont édictées et consacrées par un organe officiel chargé de régir l'organisation et le déroulement des relations sociales (droit écrit).

La « force» obligatoire du droit suppose : que la source du droit soit reconnue et acceptée comme légitime ; que l'énoncé de la loi soit connu de tous, ce qui implique qu'il fasse l'objet d'une large publication ou d'une accessibilité certaine. Cette exigence est reflétée par l'adage *« Nul n'est censé ignorer la loi »*[4] ; que l'application de la loi puisse être garantie par l'existence de moyens de contrainte prévus par elle et organisés soit par toute procédure d'arbitrage convenue entre les partis, soit par l'État ou par une instance spécialisée.

[2] Dictionnaire de l'économie et des sciences sociales, Paris, Nathan, 1993, p.102.
[3] Émile Littré, *Dictionnaire de la langue française*, Paris, Vrin, 1863. p.95.
[4] RUSS Jacqueline., *Philosophie, les auteurs, les œuvres (Mémo références)*, Paris, Bordas, 2003, p.79.

Dans les sociétés revendiquant la séparation des pouvoirs, l'application du droit résulte d'une collaboration entre le pouvoir législatif qui définit le droit, le pouvoir exécutif qui veille à son exécution en collaboration avec les citoyens et le pouvoir judiciaire qui reçoit mission d'interpréter et de sanctionner les éventuels manquements ou contestations soulevées par son application.

Les droits subjectifs sont l'ensemble des prérogatives reconnues à l'individu par le droit objectif. Ils sont opposables aux tiers. Ce sont par exemple, le droit de propriété, le droit de créance (le droit de possession), le droit à la vie… On parle alors plus volontiers des droits. Un droit subjectif peut être absolu ou relatif : Les droits absolus s'appliquent à l'égard de tout tiers (ex. : droit de propriété, droit à la vie. Les droits relatifs s'appliquent à l'égard d'un ou plusieurs tiers déterminés (ex. : droits découlant d'un contrat). Un autre courant d'auteurs qui rejettent la notion de droit subjectif s'est formé et a été qualifié de « relativiste ». Pour ce courant, cette notion, si elle n'a pas d'intérêt juridique absolu, a un intérêt sociologique : l'individu ne voit dans la norme que l'intérêt qu'il en retire, il revendique des droits, et les règles de droit objectif sont parfois élaborées en fonction du besoin individuel[5]. La notion de droit subjectif n'a qu'un caractère parcellaire.

Cependant, aujourd'hui, pour un auteur comme Jean-Luc Aubert, « *ces deux sens du mot droit ne s'opposent pas. Ils ne sont que deux façons distinctes d'envisager un même phénomène : le droit. Ils sont complémentaires*. » [6]. Ce n'est qu'une question de mise en œuvre du droit objectif. Derrière la forme du droit qui se réalise en une « loi universelle » de coexistence des libertés, se profile en effet l'impératif catégorique. Ce qui détermine l'homme à sortir de

[5]Alain Sayag, Henri Serbat et Centre de recherche sur le droit des affaires (préf. Jean Carbonnier), *Essai sur le besoin créateur de droit* ..., Librairie générale de droit et de jurisprudence, coll. « Bibliothèque de droit privé » (no 94), 1969, p.170.

[6]Jean-Luc Aubert et Eric Savaux, *Introduction au droit et thèmes fondamentaux du droit civil*, Paris, Sirey, coll. « Sirey université », 2010, p. 266.

l''état de nature, c'est l'impératif moral et c'est parce que l'homme possède une autonomie morale, une liberté se déclinant sous forme de droit subjectif, que le droit prend la forme de la loi universelle.

La loi garantit la liberté de l'individu dans l'état civil épris de démocratie où celui-ci n'obéissant qu'à la loi qu'il s'est prescrite est libre. Le droit est la limitation de la liberté de chacun à la condition de son accord avec la liberté de tous, en tant qu'elle est possible suivant une loi universelle ; il est aussi l'ensemble des lois extérieures qui rendent possible un tel accord universel. Le droit et la morale sont de ce fait complémentaires.

La loi punit, la loi protège, la loi répare, ou plus exactement la loi demande à ceux qui détiennent pouvoir et responsabilité de faire en sorte que les manquements et délits soient punis à la hauteur de leur gravité et que les victimes soient dédommagées et apaisées, que les personnes soient protégées contre les actes de violences et toutes les atteintes à leurs droits. C'est justement cet impératif qui a guidé au Bénin les dirigeants à mener des actions vigoureuses suite à la remise de chèques aux personnes affectées par le risque d'inondation des zones cibles de la ville de Cotonou par le Programme d'Assainissement Pluvial de la ville de Cotonou (PAPC) le 14 janvier 2021 au CODIAM de Cotonou, dédommagement des commerçants victimes d'incendies dans le marché de Dantôkpa, réformes politiques et institutionnelles.

1-1-2 – La notion de morale

Étymologiquement, la « morale» vient du latin (philosophias) moralis, traduit par Cicéron du grec taeqika. Ainsi selon Kant, la morale est la faculté de porter des jugements de valeur fondés sur la distinction du bien du mal. Quant à l'éthique, elle est la réflexion théorique sur de tels jugements et leur élaboration en un système normatif et rationnel. Philippe MEIRIEU, abondant dans ce sens fait une distinction nette entre morale et éthique. Selon lui, « la morale est un

ensemble de normes sociales concernant le comportement des individus dans une organisation sociale donnée et régies par un système de valeurs déterminées.

En revanche, nous désignons par éthique l'interrogation d'un sujet sur la finalité de ses actes. »[7] En sociologie, « *la morale est l'ensemble des règles ou normes de conduite propre à une société donnée* ».[8] Selon D'Alembert, « la morale est ce qui appartient essentiellement et uniquement à la raison, ce qui en conséquence est uniforme chez tous les peuples. Ceux sont les devoirs dont nous sommes tenus envers nos semblables. La connaissance de ce devoir est ce qu'on appelle Morale »[9] L'universalisme moral (aussi appelé objectivisme moral ou moralité universelle) est la position méta-éthique selon laquelle un système d'éthique universelle s'applique universellement, c'est-à-dire indépendamment de la culture, de la race, du sexe, de la religion. L'universalisme moral s'oppose ainsi, au nihilisme moral et au relativisme moral.

Cependant, toutes les formes d'universalisme moral ne sont pas absolutistes, ni ne sont nécessairement monistes ; de nombreuses formes d'universalisme, telle que l'utilitarisme ne sont pas absolutistes et certaines formes, telles que celle d'Isaiah Berlin, peuvent être pluralistes relativement aux valeurs. En plus des théories du réalisme moral, l'universalisme moral comprend d'autres théories morales cognitivistes comme la subjectiviste théorie de l'observateur idéal et la théorie du commandement divin et aussi la théorie morale non-cognitiviste du prescriptivisme.

Ces principes varient selon la culture, les croyances, les conditions de vie et les besoins de la société. Ils ont souvent pour origine ce qui est positif pour la survie de l'ethnie, du peuple, de la société. Si de tels principes sont en outre positifs pour l'ensemble des ethnies, des peuples ou des sociétés de la Terre, on peut les considérer comme faisant partie de la morale universelle. On distingue en général deux grandes conceptions de la morale : Objectiviste : les lois

[7] Philippe, M., *Le choix d'éduquer (éthique et pédagogie*), Paris, ESF, 1999, p. 11.
[8] Jacqueline Russ, *Mémo Références, Dictionnaire de philosophie*, Paris, Bordas, 1991, p. 182.

morales ne dépendent pas de l'homme mais des lois de la nature, de commandements divins ou des lois de la raison. Elles ont un caractère universel, éternel, absolu, normatif. Elles ne peuvent être ni changées ni supprimées. Relativiste : les valeurs morales ont une origine humaine. Elles sont définies par la société ou par l'individu lui-même et varient d'une société à une autre.

La philosophie morale aborde avec la seule autorité de la raison, la question de la finalité de l'action humaine et cherche à éclairer les choix pratiques et en particulier la prise de décision : Que dois-je faire ? Qu'aurais-je dû faire ? Y a-t-il des limites à mon action ? Les philosophes divisent la morale en trois domaines dont les limites ne sont pas toujours parfaitement liées : Meta-éthique : entendue comme la recherche des origines et du sens de nos concepts moraux.

Morale ou éthique normative qui concerne les critères de nos comportements (habitudes, devoirs, conséquences de nos actes). Morale ou éthique appliquée : application des deux premières à des problèmes spécifiques et controversés (par exemple avortement, environnement, droit des animaux). Cette définition montre rapidement les deux lieux d'investigation de la morale : d'une part les règles de conduite, les lois ou les normes diverses et d'autre part tout ce qui a trait à leur justification, aux principes et aux valeurs qui étayent les lois mises en place.

Selon Kant, la loi morale s'applique à tous les êtres rationnels. Cette loi prend la forme d'un impératif catégorique que les êtres humains, qui ont des besoins et des désirs naturels, peuvent éprouver comme une contrainte. Pour appliquer cet impératif à notre conduite et identifier les règles qui sont des devoirs moraux, il faut selon Kant, soumettre nos règles (ou maximes) au test d'universalisation.

En conséquence, agir moralement consiste à nous élever sans cesse à la dimension de l'universel au détriment de nos pulsions et sentiments égoïstes, d'où la formule kantienne de la loi générale de l'universalité de la morale par cette maxime : «*Agis de telle sorte que la maxime de ta volonté puisse toujours*

se vouloir en même temps comme principe d'une législation universelle ».[10] Ce même principe signifie qu'une règle de conduite exprime une exigence absolue s'il est possible pour un être rationnel d'accepter que tous les êtres rationnels adoptent cette règle c'est à dire que la règle soit universalisable. Ce commandement de la raison pratique constitue un gage de liberté car l'individu ne subit pas les desiderata de ses inclinations extérieures. Ainsi, « *La loi morale n'exprime donc pas autre chose que l'autonomie de la raison pratique, c'est à dire la liberté et cette autonomie est la condition formelle de toutes les maximes, la seule par laquelle elles puissent s'accorder avec la loi suprême* ».[11]

La morale dans les sociétés contemporaine est purement religieuse. C'est-à-dire malgré les divergences religieuses elles constituent dans les sociétés contemporaines le messager de la morale dans la société contemporaine. L'éthique n'est pas elle-même épargnée. En effet, la morale religieuse est l'ensemble des règles ou des positions que prend la communauté religieuse pour conduire les croyants vers un objectif religieux conformément à leur foi. Elle énonce ainsi divers préceptes d'actions qui peuvent être relatifs aux rapports avec autrui, à l'emploi du temps, au régime alimentaire ou à des questions plus précises.

De même, le fait de manger du poisson le vendredi par exemple, jeûner pendant le ramadan, ne pas avorter, respecter le repos dominical, avoir une attitude de non-violence ; constitue en réalité les règles de la morale religieuse. *La morale religieuse peut plus ou moins se rapprocher des lois et commandements édictés dans les textes sacrés*.[12] L'éthique chrétienne est élaborée à partir de Jésus Christ qui est la norme concrète et plénière de toute activité morale. Le chrétien reçoit de Lui, la liberté d'accomplir la volonté de Dieu et de vivre sa destinée de libre enfant du Père qui est le Dieu du très-haut. Le Christ, Fils de Dieu est l'impératif catégorique concret.

[10] Emmanuel Kant, *Critique de la Raison Pratique*, Paris, PUF, 1943, p.30.

[12] www.wikipédia-la-morale-et-la religion consulté le 14/10/2022, 15h 45min.

En effet, il n’est pas seulement une norme formelle universelle de l’action morale susceptible d’être appliquée à tous, mais une norme concrète personnelle. Ainsi, le chrétien qui vit la foi est en droit de fonder sa conduite morale sur sa foi. C'est du point de vue du Christ, c’est-à-dire de la foi que le chrétien arrêtera les options profondes de sa vie. Dans une société non sécularisée, la religion joue un rôle fondamental pour légitimer le pouvoir et la morale en usage. L’occident christianisé n’a pas échappé à ce modèle, au contraire les Églises ont joué ce rôle dans les sociétés européennes jusqu’à l’avènement de la modernité.

Malgré leurs divergences théologiques, les théologies classiques (catholique et protestante), se referaient chacune à leur manière à un ordre relationnel ou naturel qu’elles justifiaient à partir des récits de la Bible. Quelles que soient les subtilités ou les catégories plus ou moins divergentes que les unes ou les autres de ces théologies employaient, elles établissaient que la conscience de l’homme créé à l’image de Dieu fonctionnait comme une « loi naturelle », qui s’accordait avec la « loi divine ». Ce présupposé ouvrait deux perspectives. D'une part, il expliquait pourquoi les peuples païens égarés dans l’idolâtrie, avaient gardé malgré tout dans leurs sociétés des traces de vérités et de moralité conforme au judéo-christianisme.

D’autre part, il fondait l’idée qu’il existait une morale naturelle universelle. Cette morale naturelle et universelle était formulée à, partir des valeurs qui étaient présentes dans les sociétés non chrétiennes et que la bible semblait confirmer. Par exemple, l’interdiction du meurtre, de l’adultère, du vol, du faux témoignage et la convoitise faisait la preuve pour les théologies classiques de l’existence d’une morale naturelle et universelle concernant la famille, la propriété, le travail etc.... La Bible est la source principale de la morale chrétienne qui trouve son fondement dans l'amour que le chrétien doit développer envers son prochain. L’histoire du peuple de Dieu dans la traversée

du désert d'Égypte conduit par Moïse[13] dans le but d'atteindre la terre promise nous montre que la loi donnée par Dieu exprime une volonté de bien et de bonheur en y donnant des interdits : « *tu ne feras de Dieu une idole ! Tu ne tueras pas ! Tu ne voleras pas ! Tu ne mentiras pas ! Tu ne prendras pas la femme de ton prochain !...* »[14]

Ainsi la communauté chrétienne, à travers les préceptes moraux édictés dans la Bible trouvait une voie d'accès au bonheur à travers le respect de ces préceptes. Le Christ, modèle et aboutissement de la morale humaniste chrétienne, est pour nous la référence et le critère en matière de morale. L'humain est donc le but et la finalité de la loi et donc de la morale.

[13] *La Bible*, Exode 13/17-22.
[14] *Ibid*., Exode 13-17.

CHAPITRE 2 : CARACTERISTIQUES D'UNE ACTION ACCOMPLIE PAR DEVOIR

Dans un premier temps, il s'agit d'établir ce qui fait la valeur d'une action, ce qui distingue une action bonne d'une autre qui ne le serait pas. Une action peut être conforme au devoir et néanmoins provenir d'un désir, d'une inclination ou d'une intention intéressée du sujet. La simple conformité extérieure au devoir n'emporte aucune dimension morale en elle-même. Seule est morale l'action entreprise pour le devoir, c'est à dire découlant d'une volonté bonne éclairée par la raison et non du désir ou de l'inclination guidée par l'instinct. Il est un devoir de travailler à son bonheur, ce qui peut aller à l'encontre d'inclinations immédiates. On appelle *inclination* la dépendance de la faculté de désirer à l'égard des sensations, et ainsi l'inclination témoigne toujours d'un besoin. Quant à la dépendance d'une volonté qui peut être déterminée d'une façon contingente, à l'égard des principes de la raison, on l'appelle un *intérêt*.

Une action bonne est donc une action accomplie par devoir et non pas simplement conforme extérieurement à celui-ci. De ce principe peuvent découler deux conséquences. Tout d'abord la valeur morale d'une action ne dépend pas de son objet, mais seulement du principe de la volonté qui la guide, et cela indépendamment de ses fins. Une action est bonne dans la mesure où la volonté qui la sous-tend est bonne, quand bien même son résultat serait néfaste.

Par ailleurs, "le devoir est la nécessité d'accomplir une action par respect pour la loi." L'action accomplie par devoir doit être indépendante de l'inclination du sujet et de son objet, mais provenir de la loi et du pur respect de celle-ci, dont la représentation caractérise un sujet raisonnable. La question se pose désormais de savoir quelle est cette loi morale, qui guide la volonté bonne du sujet raisonnable et fonde la valeur des actions accomplies dans son respect. Ainsi Kant pose cette question et donne sa réponse

> *Peux-tu vouloir aussi que ta maxime devienne une loi universelle ? Si tu ne le veux pas, la maxime est à rejeter, et cela en vérité non pas à cause d'un dommage qui peut en résulter pour toi ou même pour*

d'autres, mais parce qu'elle ne peut pas trouver place comme principe dans une législation universelle possible [15]

Il est d'ailleurs significatif à cet égard de constater que dans la pratique, chacun sait déterminer la valeur de ses actions avec une sûreté beaucoup plus grande que ne le pourrait le philosophe. L'application de ce principe d'universalité ne pose donc pas de difficultés pratiques particulières. Cela étant, le philosophe peut contribuer à conforter la raison, qui reste le guide de la volonté bonne contre la tentation de céder aux inclinations et aux désirs, et à l'affermir dans son respect de la loi morale.

1-2-1- Le devoir accompli par pur respect pour la loi

Kant veut bien admettre que la plupart des actions sont conformes au devoir, mais constate que bien souvent c'est l'inclination qui les guide et non le devoir. Dans la mesure où le seul critère de la valeur d'une action repose dans le principe de la volonté qui la dicte, ces actions ne sont bonnes qu'en apparence et non en soi. De fait, leurs principes subjectifs, reposant sur l'intérêt ou le désir du sujet, ne peuvent être considérés comme universels. Le devoir accompli par respect pour une telle ou telle loi serait ainsi considéré comme devoir de bonne volonté ?

Alors Kant prétend que dans ce cas une telle action, si conforme au devoir, si aimable qu'elle soit, n'a pas cependant de valeur morale véritable, qu'elle va de pair avec d'autres inclinations, avec l'ambition par exemple qui, lorsqu'elle tombe heureusement sur ce qui est réellement en accord avec l'intérêt public et le devoir, sur ce qui par conséquent est honorable, mérite louange et encouragement, mais non-respect; car il manque à la maxime la valeur morale, c'est-à-dire que ces actions soient faites, non par inclination, mais par devoir.

Le devoir, pour ne pas peser comme un fardeau, comme le décrit Nietzsche[16], ne doit plus en être un. Dans la mesure où le devoir est défini par

[15] *Ibid.*, p.19.

une loi qui nous paraît juste, légitime, il s'agit simplement d'une évidence ; si la Loi nous paraît injuste, nous ne garantissons que notre conservation en la respectant. Si, au-delà, nous nous affranchissons de cette idée de devoir, nous nous grandissons et assurons notre liberté. Il ne saurait y avoir de réponse tout faite aux questions de bien et de mal, mais simplement de remise en cause de l'usage que chacun fait de sa liberté. S'affranchir du devoir en tant que tel, c'est aspirer à la liberté. Cela ne veut pas dire aller contre le devoir, mais s'affranchir de la notion d'obligation, et dépasser le cadre de la morale. En fait, il est absolument impossible d'établir par expérience avec une entière certitude un seul cas où la maxime d'une action d'ailleurs conforme au devoir ait uniquement reposé sur des principes moraux et sur la représentation du devoir.

> *Car il arrive parfois sans doute qu'avec le plus scrupuleux examen de nous-mêmes nous ne trouvons absolument rien qui, en dehors du principe moral du devoir, ait pu être assez puissant pour nous pousser à telle ou telle bonne action et à tel grand sacrifice.*[17]

Car l'amour comme inclination ne peut pas se commander ; mais faire le bien précisément par devoir, alors qu'il n'y a pas d'inclination pour nous y pousser, et même qu'une aversion naturelle et invincible s'y oppose, c'est là un amour pratique et non pathologique qui réside dans la volonté, et non dans le penchant de la sensibilité, dans des principes de l'action et non dans une compassion amollissante ; or cet amour est le seul qui puisse être commandé.

Voici la seconde proposition : une action accomplie par devoir tire sa valeur morale non pas du but qui doit être atteint par elle, mais de la maxime d'après laquelle elle est décidée ; elle ne dépend donc pas de la réalité de l'objet de l'action, mais uniquement du principe du vouloir d'après lequel l'action est produite sans égard à aucun des objets de la faculté de désirer. Que les buts que nous pouvons avoir dans nos actions, que les effets qui en résultent, considérés comme fins et mobiles de la volonté, ne puissent communiquer à ces actions

[16] Nietzsche, *Généalogie de la morale*, Paris, PUF, 1997, p. 139.
[17] *Ibid*., p. 22.

aucune valeur absolue, aucune valeur morale, cela est évident par ce qui précède.

Pour Jankélévitch, le devoir est une nécessité pour celui qui aime par amour et non le respect d'une loi. Il dit ceci :

> *L'assistance à un homme en danger me concerne non pas en tant que professeur, sapeur-pompier ou maître-nageur, ou représentant d'une certaine catégorie sociale particulière, celle des sauveteurs : elle m'incombe parce que je suis un homme et le noyé est un homme comme moi. Tels sont les devoirs les plus urgents et les plus impératifs.* [18]

En effet, il faut dire que si nous devons aimer notre prochain et seulement l'aimé sans toutefois viser quelque intérêt, cela est une sorte de responsabilité que nous avons à l'égard de notre prochain. C'est là réside notre devoir.

1-2-2- Du pouvoir pratique de la raison à la source du concept de devoir

Seul un être raisonnable agit d'après la représentation des lois, car seul il a une volonté. Dans la mesure où cette raison lui permet de déduire les actions à partir de la loi morale, cette volonté de l'être raisonnable est une raison pratique.

Lorsque la volonté est parfaitement bonne, les actions sont conformes au devoir et accomplies par devoir. En cela, elles sont objectivement nécessaires, car les maximes à leur origine ont une valeur universelle. L'Analytique de la raison pure développe le caractère législateur de la raison pure pratique, en ce qu'elle détermine la volonté libre par la simple forme de la loi.

De même, lorsque ces actions sont choisies par la volonté indépendamment de toute inclination du sujet, mais par strict respect de la loi morale, ces actions sont également subjectivement nécessaires. Mais dans la mesure où la volonté des hommes est également influencée par leurs désirs, les actions objectivement nécessaires (car conformes à la loi morale) sont subjectivement contingentes.

[18] JANKELEVITCH Vladimir., *Le paradoxe de la morale*, Paris, GF-Flammarion, 1998, p. 41.

Les impératifs disent ce qu'il serait bon de vouloir, mais auquel la volonté doit être contrainte. Ils représentent le bon, par opposition à l'agréable, pour une volonté qui n'est pas orientée par la seule raison. Une volonté parfaitement bonne, sainte ou divine, ne serait pas soumise à cette contrainte. Vouloir et loi se confondant en elle, le devoir n'y aurait en effet pas sa place. L'impératif peut être hypothétique ou catégorique. Ils commandent tous les deux des actions nécessaires au regard d'une volonté bonne. Mais si l'action n'est pas bonne par elle- même, mais en vue d'autre chose, l'impératif est dit hypothétique (sa fin n'est pas absolue). Si l'action est bonne en elle-même, objectivement nécessaire, l'impératif est en revanche qualifié de catégorique. Lorsque l'action est bonne en vue d'une fin possible, elle repose sur un principe pratique problématique. Lorsque l'action est bonne en vue d'une fin effective, ce principe est assertorique. Enfin, lorsque l'action est objectivement nécessaire, sans aucune autre fin, l'impératif catégorique vaut comme principe pratique apodictique.

Tout être raisonnable cherche le bonheur, en vertu d'une nécessité naturelle. Cette action n'est cependant pas objectivement nécessaire car elle n'est pas dictée par la loi morale. L'impératif est donc hypothétique et assertorique, par opposition aux multiples impératifs hypothétiques problématiques commandant ce qu'il est possible d'atteindre pour l'homme. Parmi ces derniers, on peut citer l'impératif de prudence, qui commande l'habileté dans le choix des moyens en vue du bonheur.

Enfin, l'impératif qui commande ce qui est essentiellement bon, quel que soit le succès de l'action entreprise, est catégorique et dit "impératif de moralité".

La question se pose de savoir comment ces impératifs sont possibles. En particulier, comment est-il possible de penser la contrainte de la volonté que constituent ces impératifs ? En ce qui concerne les impératifs problématiques, la difficulté peut être contournée en soulignant que s'agissant de moyens à mettre

en œuvre pour atteindre une fin, cette fin englobe les actions nécessaires. Cela est vrai en particulier de l'impératif de prudence, en dépit de l'indétermination du concept de bonheur, qui relève davantage de l'imagination que de la raison. En revanche, la question de la possibilité et de l'existence de l'impératif catégorique se pose en des termes beaucoup plus aigus, dans la mesure où aucune référence empirique n'est et ne saurait être déterminante. Il faut donc examiner cette question entièrement a priori. Il est déjà acquis que l'impératif catégorique est le seul qui soit une loi pratique, dans la mesure où la volonté n'a d'autre possibilité que de s'y plier pour être volonté bonne. L'impératif catégorique est la nécessité pour la maxime de l'action d'être conforme à la loi morale. Cela revient à dire que cette maxime doit être universalisable, ou puisse être considérée comme une loi de la nature, en tant que la nature est l'existence des choses déterminées par des lois universelles. "Agis uniquement d'après la maxime grâce à laquelle tu peux vouloir en même temps qu'elle devienne une loi universelle."

Afin d'illustrer cet impératif, source d'une législation morale, Kant introduit l'idée de conformité à la nature, comprise comme l'ensemble des actions qui ont la liberté pour principe. Cette conformité à l'ordre naturel doit nous guider lorsqu'il s'agit d'accomplir notre devoir.

On peut obéir ou manquer à ce principe de deux manières, et sous quatre modes différents. La première est de mettre la nature en contradiction avec elle-même, la vidant de sa propre possibilité. Il s'agirait par exemple de mettre fin à sa vie par dégoût (devoir envers nous- même) ou de ne pas tenir une promesse (devoir envers les autres). Ne pas mettre la nature en contradiction avec elle-même est un devoir parfait, qui peut être envers nous-mêmes ou envers les autres.

Par contraste, la paresse ou l'indifférence au malheur des autres ne constituent pas des manquements à un devoir parfait, car l'universalisation des

maximes présidant à ces comportements n'est pas incompatible strictement avec l'existence de la nature. Mais elles ne peuvent néanmoins être des objets d'une volonté bonne. Ne pas mettre la volonté en contradiction avec elle-même constitue une source de devoirs imparfaits envers nous-même (le développement de ses capacités) ou envers les autres (la compassion). Il convient de montrer a priori l'existence d'un impératif catégorique, après avoir montré que lui seul exprime le concept de devoir et examiné comment l'appliquer.

Cet impératif doit être le même pour tout sujet raisonnable, et ne saurait donc se révéler coextensif à la nature de l'homme. Afin de l'appréhender dans sa pureté, sa détermination ne peut intervenir qu'entièrement a priori, être dénuée de tout appui empirique. Il convient donc de savoir s'il est valable pour tous les êtres raisonnables de juger leurs actions en se demandant s'ils souhaitent voir les maximes qui les commandent érigées en lois universelles. Pour cela il faut recourir à la métaphysique des mœurs, car elle seule est totalement dénuée de toute référence empirique.

La volonté se détermine par référence à certaines lois. Cela signe son appartenance exclusive aux êtres raisonnables. A ce stade, la définition de certains termes devient nécessaire. Il s'agit de :

La fin : ce qui sert de principe objectif à la volonté pour se déterminer elle-même. Lorsqu'elle est donnée par la seule raison, elle vaut également pour tous les êtres raisonnables.

Le moyen : il contient le principe de la possibilité de l'action.

Le mobile : il constitue le principe subjectif de la volonté.

Le motif : il s'agit du principe objectif de la volonté.

Il y a donc des fins subjectives, reposant sur des mobiles personnels, et des fins objectives, reposant sur des motifs rationnels et à ce titre valables pour tout être raisonnable. Les principes de l'action sont dits formels lorsqu'ils reposent

sur des fins objectives, matériels dans le cas contraire. Les fins matérielles, en ce qu'elles ne sont pas fondées sur la raison, ne sont pas universalisables. Elles reposent en effet sur des mobiles spécifiques, contingents au seul être raisonnable considéré.

Parce que la volonté agit en vue d'une fin, celle-ci est nécessaire et objective dans le cas de la volonté bonne. Et puisqu'elle doit valoir pour tout être raisonnable, cette fin doit être universelle, doit être une fin en soi. Le fondement de l'impératif catégorique est donc à rechercher dans quelque chose dont l'existence en soi à une valeur universelle. Kant souligne ensuite que les être raisonnables ne peuvent jamais être des moyens pour conduire à une fin, mais constituent une fin en eux-mêmes. L'impératif catégorique peut donc être formulé de la manière suivante "Agis de telle sorte que tu traites toute l'humanité, aussi bien dans ta propre personne que dans la personne de tout autre, toujours en même temps comme une fin, jamais seulement comme un moyen."

Ce principe est entièrement inconditionnel et ne doit rien à l'expérience, parce qu'universel et parce que l'humanité en ressort comme une fin objective, devant avoir prépondérance sur toutes les fins.

DEUXIEME PARTIE : CONCEPTION KANTIENNE DU DEVOIR DANS *LES FONDEMENTS DE LA METAPHYSIQUE DES MŒURS*

Kant situe le principe moral dans la raison comme pouvoir pratique produisant une bonne volonté en soi même. *« Si nous avons tiré jusqu'ici notre concept du devoir de l'usage commun de la raison pratique, il n'en faut nullement conclure que nous l'ayons traité comme un concept empirique »*[19]. L'action morale, de ce fait n'est plus soumise à une norme externe et transcendante; elle accomplit l'autonomie du sujet moral en manifestant, à la fois son libre-arbitre et sa bonne volonté. La pureté de l'intention morale qui fait agir sans considération de son propre intérêt, sans calcul, atteste le pouvoir d'instaurer, dans l'ordre des détermination naturels, un type d'action qui ne lui doit rien et n'est pas autre chose que la manifestation de la liberté humain.

[19] Emmanuel Kant, *Fondement de la métaphysique des mœurs*, p.22.

CHAPITRE 1 : DEVOIR, EMPIRISME ET MORALE

Kant définit le devoir comme « la nécessité d'accomplir une action par respect pour la loi ». La loi morale s'impose à tout être raisonnable, et donc aussi bien à l'homme qu'à une volonté sainte. Il faut distinguer l'action légale, qui est seulement conforme au devoir, de l'action morale, accomplie par seul respect pour le devoir, c'est-à-dire indépendamment de tout intérêt pris par l'agent. La condition qui permet enfin de définir un acte moral est qu'il soit accompli par devoir, et non par intérêt. Chez l'homme, la loi prend ainsi la forme d'un devoir, d'une contrainte : le devoir naît du heurt entre la bonne volonté et les tendances (c'est-à-dire les inclinations sensibles), la première s'opposant souvent aux secondes. La loi morale rencontre donc chez l'homme des entraves subjectives : bien que certaines actions soient objectivement nécessaires (imposées par la loi), elles demeurent subjectivement contingentes (la volonté humaine n'est pas sainte, l'homme peut ne pas respecter la loi). Chez l'homme, la loi prend alors la forme d'un impératif.

2-1-1- Les types d'impératif et les formules d'impératifs catégoriques

Kant distingue les impératifs en usant de sa classification des jugements : il existe trois types de jugements : les jugements problématiques, dont l'affirmation ou la négation est seulement possible, les jugements assertoriques, dont l'affirmation ou la négation est réelle, et les jugements apodictiques dont l'affirmation ou la négation est nécessaire. Il en déduit trois impératifs :

-Les impératifs de l'habileté : qui sont problématiquement pratiques et fournissent des règles de l'habileté. Ils font tendre la volonté vers des fins seulement possibles, comme peut en fournir la science par exemple.

-Les impératifs de la prudence : qui sont assertoriquement pratiques, et fournissent des conseils de la prudence. Ils tendent vers des fins réelles, comme la recherche du bonheur. En effet, Kant dit du bonheur que « tous se le proposent effectivement en vertu d'une nécessité naturelle », et que cette fin « fait partie de leur essence ». Kant accorde donc aux utilitaristes et aux moralistes

que l'égoïsme et la recherche du bonheur sont des tropismes naturels. Mais la morale ne peut se fonder sur cette recherche du bonheur, car sa recherche constitue seulement une universalité de fait (ce qui est) et non de droit (ce qui doit être). Or la morale doit être fondée dans toute sa pureté, sans y laisser demeurer de scories empiriques.

-L'impératif moral : qui est apodictiquement pratique, et fournit des commandements. L'action morale est nécessaire en elle-même, en soi, sans rapport à un but quelconque.

Les deux premiers sont dits hypothétiques : ils commandent la volonté, mais dépendent de la sensibilité (par la fin, choisie par cette dernière). Au contraire, l'impératif moral est catégorique : il commande la volonté sans rapport à aucune fin, il est donc purement formel et se pose à la volonté de façon inconditionnée et indépendamment de tout contenu (c'est le formalisme kantien). On retrouve ici la définition de la raison comme exigence d'universalité et de non-contradiction logique. En définissant la maxime d'une action comme la règle subjective déterminant la volonté d'un être raisonnable qui peut être contraire à la loi morale Kant aboutit à la « formule mère » de l'impératif catégorique : « Agis de telle sorte que la maxime de ta volonté puisse toujours valoir en même temps comme principe d'une législation universelle »[20].

Il doit donc y avoir conformité de la maxime de la volonté à la loi : dans l'action immorale, notre volonté se nie elle-même (contradiction logique interne). Pour Kant, mal agir c'est vouloir pour soi ce que l'on ne veut pas universellement, c'est vouloir se mettre à l'état d'exception. À partir de cette formule, Kant tire trois formules dérivées :

[20] *Ibid, p.35.*

« Agis uniquement d'après la maxime qui fait que tu peux vouloir en même temps qu'elle devienne une loi universelle »[21]. Ici, il ne s'agit pas de la nature empirique, mais d'une nature formelle comprise comme système d'objets obéissant à des lois universelles et nécessaires.

« Agis comme si la maxime de ton action devait être érigée par ta volonté en loi universelle de la nature » Ici, la fin dont parle Kant n'est pas une fin à réaliser (ce qui ruinerait le formalisme kantien) mais une fin à respecter. La personnalité se confond avec la loi morale, et c'est la loi morale qu'il faut respecter chez soi et chez autrui.

« Agis de telle sorte que tu traites l'humanité aussi bien dans ta personne que dans celle de tout autre toujours en même temps comme une fin, et jamais simplement comme un moyen. »[22]

Ces trois formules expriment le même impératif catégorique, mais elles montrent respectivement l'unité de la forme de la volonté pour la première, la pluralité des fins pour la seconde et la totalité du système des fins pris dans son ensemble pour la dernière. La troisième formule nous dit que la législation morale, à laquelle nous pensons souvent être contraints de l'extérieur, c'est en fait nous-mêmes qui en sommes les législateurs : c'est le concept clé d'autonomie de la volonté (le législateur appartient lui-même à la nature sur laquelle il légifère).

2-1-2- L'autonomie de la volonté et le règne de fins

La compréhension de l'être raisonnable, selon Emmanuel Kant passe par la connaissance de la causalité de sa volonté qu'est l'autonomie. Mais qu'est-ce que l'autonomie ? Le mot autonomie a une racine grecque : autonomos, qui se régie par ses propres lois, indépendant, autonome. C'est le caractère de ce qui se

[22] *Ibid., p.42*.

donne à soi-même sa loi, de ce qui obéit à sa propre loi.[23] À cette définition, est intrinsèquement liée l'idée de liberté.

Ainsi, parler d'autonomie de la volonté humaine, c'est concevoir l'homme en possession de tout son être, de son unité, de son pouvoir d'agir indépendamment de toute contingence extérieure. Dans cette acception que l'homme se fait de lui-même, est enracinée sa conscience de la moralité: Comme être raisonnable, faisant partie par conséquent du monde intelligible, l'homme peut concevoir la causalité de sa volonté propre sous l'idée de liberté ; car l'indépendance à l'égard des cause déterminantes du monde sensible (telle que la raison doit toujours se l'attribuer), c'est la liberté. Or à l'idée de liberté est indubitablement lié le concept de l'autonomie, à celui-ci le principe universel de la moralité, qui idéalement sert de fondement à toutes les actions des êtres raisonnables, de la même façon que la loi de la nature à tous les phénomènes.[24]

Emmanuel Kant montre que l'homme, en réalité, bien qu'étant dans le monde comme lieu de sa réalisation effective, a une volonté déterminée fondamentalement par l'autonomie, qui constitue le fondement de toutes ses actions. Il est possible de noter qu'à ce niveau, se manifeste davantage l'humanité. L'accomplissement du bien dans le monde se pose comme une nécessité. Ce qui permet de comprendre que dans la compréhension de l'autonomie de la volonté, la toute-puissance de l'homme qu'est la volonté se révèle comme une propriété dont les êtres raisonnables seuls en sont capables. Tout être humain est digne d'un libre arbitre qui impose de le traiter avec beaucoup plus d'égards. L'autonomie de la volonté, qui est celle de l'homme fait ainsi l'objet d'un profond respect, en vertu de toute sa puissance, capable de prendre des décisions, de donner des orientations à la vie humaine ; et même de promouvoir ce qu'il y a d'humainement recevable : le Bien suprême. Toute la

[23] Jacqueline Russ, *Dictionnaire de Philosophie*, Paris, Hatier, 2003, p. 29.

[24] Emmanuel Kant, *Fondements de la métaphysique des mœurs, pp. 191-192*..

dignité de l'humanité est ainsi consacrée et réside indéniablement dans l'autonomie de la volonté humaine. En d'autres termes, la préférence que nous avons pour telle chose et l'aversion pour telle autre ne saurait être l'expression d'une volonté extérieure à soi. Mais, elle est le signe manifeste et réel de la volonté humaine entièrement autonome.

De plus, l'autonomie, étant comprise comme ce qui caractérise la volonté humaine, elle est logiquement favorable à l'accomplissement du devoir. C'est ainsi que les capacités à se transporter dans le monde intelligible et à reconnaître l'autonomie, entrainent conséquemment la moralité. Mieux, elle est l'expression de la capacité de l'homme à accomplir des actions.

À présent nous voyons bien que lorsque nous nous concevons comme libres, nous nous transportons dans le monde intelligible et que nous reconnaissons l'autonomie de la volonté avec sa conséquence, la moralité ; mais si nous nous concevons comme soumis au devoir, nous nous considérons comme faisant partie du monde sensible et en même temps du monde intelligible.[25]

En se concevant libre, vis-à-vis de tout objet de l'expérience, l'homme s'offre, par conséquent le pouvoir de soumission ou d'autorité. En cela, parler d'autonomie de la volonté, c'est reconnaître à l'homme toute sa dignité. Ainsi, nous pouvons noter que toute action, quelle qu'elle soit ; accomplie malgré ou bon gré est toujours le résultat d'une certaine autonomie indéniable de la volonté humaine, qui parvient à sa réalisation sous l'égide de la raison. Il est nécessaire de comprendre l'homme sous l'autonomie de la volonté car la compréhension même de son être l'exige. Par ailleurs, son admission comme telle n'est pas audacieuse encore moins curieuse.

Elle est nécessaire puisqu'il n'est pas question de l'admettre par complaisance mais de se fixer pour le comprendre en profondeur. La question

qui se pose est celle de savoir ce qui caractérise la volonté humaine. L'autonomie de la volonté humaine est indéniable. Elle permet de comprendre que l'homme possède une autonomie intérieure indépendamment de toute influence. Elle s'exerce en vertu de sa puissance comme cause efficiente par laquelle il se conçoit. Par elle, la possibilité est donnée de saisir la quintessence des actions humaines, qui nous reste méconnues et inexplicables sans elle. De plus, elle est enracinée dans « le monde intelligible, qui contient le fondement du monde sensible, et par suite les lois »[26].

Elle s'expliquerait par son évidence qui s'impose d'elle-même. Dans ce sens, elle est assortie d'une nécessité qui s'impose aux hommes, de conformer les maximes de leurs actions aux lois du monde intelligible. De cette manière, tout ce qui est possible de voir comme actions accomplies par l'homme dans tous les domaines de la vie, n'est qu'émanation du monde intelligible. Mieux, « L'autonomie de la volonté est l'unique principe de toutes les lois morales et de tous les devoirs qui y sont conformes »[27]. Tout est conclu dans le monde intelligible avant d'être donné à la vue dans le monde sensible. Cette effectivité se traduit en actions aux formes diverses et variées. Dans cet ordre d'idées, ce qu'il est possible de souligner est la conviction qui habite originellement en chacun de nous et qui est certainement le présupposé moral fondamental. C'est en vertu d'elle que sont pensées toutes les séries d'actions ; c'est-à-dire celles qui sont conformes au devoir et celles qui sont accomplies par devoir. La volonté du bien et du mal est suscitée. En effet, la valeur de la volonté moralement bonne qui est la seule chose qui soit absolument bonne et sans restriction, constitue le bon sens partagé. Elle repose sur un principe objectif, universel et nécessaire et non sur des principes subjectif, particulier et contingent. Si l'homme a une valeur absolue et non relativement à quelque autre

[27] Emmanuel Kant, *Critique de la raison pratique*, Paris, GF-Flammarion, 2004, p. 179.

fin, son action doit être régie par l'impératif catégorique moral, qui prescrit à la volonté d'être bonne absolument.[28] C'est ainsi que l'on peut comprendre que la volonté incite la personne morale raisonnable en général et l'homme en particulier à mériter davantage le respect en tant que des fins en soi.

Dans cette perspective, Emmanuel Kant ne nie pas le fait que l'homme puisse se servir dans certaines circonstances, aussi de moyens dans le but de réaliser ses fins pragmatiques de prudence, mais ne doit réduire l'humanité en sa seule personne. L'homme, pour ainsi dire, peut être compris dans sa capacité à exprimer son accord ou désaccord dans les échanges interhumains. En ce sens, Jürgen Habermas, nous parle d'éthique de la discussion. Il écrit à cet effet ceci :

Dans l'éthique de la discussion, c'est la procédure de l'argumentation morale qui prend la place de l'impératif catégorique. Elle établit le principe selon lequel peuvent prétendre à la validité des normes qui pourraient trouver l'accord de tous les concernés en tant qu'ils participent à une discussion pratique.[29]Dans le cas de la manifestation de l'autonomie de la volonté dans les échanges humains, l'homme, est capable de ramener l'impératif catégorique au rang d'un principe d'universalisation. Celui-ci dans les discussions pratiques assume le rôle de règle d'argumentation morale. Ainsi, l'homme, autonome, se convainc de l'exigence de la validité d'une chose. C'est par conséquent de l'autonomie de la volonté de tous que l'on parvient au consensus. Dans la discussion, on comprend de façon essentielle l'autonomie complète qui ne se réalise que sous le sceau de la volonté humaine. Elle est le principe d'actions du genre humain. Car cette faculté, en s'exerçant, apparaît comme la confirmation de tout ce qui est librement consentit en matière de moralité.[30] En ce sens, le jugement moral exprime bien une obligation.

[28] Mai Lequan, *La philosophie morale de Kant*, Paris, Vrin, p. 157

[29] Jürgen Habermas, *De l'éthique de la discussion*, trad. l'allemand par Mark Hunyadi, Paris, GF-Flammarion, 1991, 1991, p. 17.

[30] Emmanuel Kant, *Fondements de la métaphysique des mœurs*, Op.cit., p. 181.

L’autonomie de la volonté humaine se présente comme la condition sous laquelle l’homme doit être pensé en tant qu’être humain. Cette conscience d’autonomie qu'il a de lui-même a pour conséquence la moralité. Elle est l’expression de la soumission de la nature sensible à la nature intelligible. Mieux, en se considérant comme membre législateur du règne des fins, l’être raisonnable s’offre le pouvoir de soumettre le monde extérieur pour une existence digne et humaine. Enfin, l’instauration d’un règne des fins par les maximes émanant de chaque sujet raisonnable exprime l’autonomie de la volonté instituant un règne des fins.

L’accomplissement du devoir peut découler de l’application de la seule première formulation de la loi morale.

2-1-3- La moralité comme l'accomplissement du devoir

De toutes les espèces vivantes dans la nature, l’homme est le seul être vivant admis au stade d’humain. Ainsi, parler de la moralité et l’accomplissement du devoir, c'est reconnaître à l’homme la perspicacité des « lois de l’exercice de ses facultés »[31]. Par-là, on peut entendre la bonne volonté qui lui permet de se laisser guider par la moralité assortie d'une « forme de vie», à teneur impérative. C’est dans ce type de vie que son existence s’illustre mieux et revêt tout son sens. Selon Jürgen Habermas par exemple « les sujets jugeant moralement ne peuvent normalement agir (...) que s’ils ont été formés, dans des contextes de vie éthique, à être des sujets moralement capables d’action »[32].

De plus, la compréhension de la moralité et l’accomplissement du devoir signifierait que la raison pure pratique de l’homme en donne la possibilité. La capacité de représentation et d’action repose sur la liberté. Elle voudrait que la moralité soit au fondement des actions, desquelles l’on peut juger extérieurement de l’état actuel de moralité. Or les actions ne découlent que de la

[31] *Ibid .,* p. 190.
[32] Jürgen Habermas, *De l'éthique de la discussion*, trad. de l'allemand par Mark Hunyadi, Paris, GF-Flammarion, 1991, 1991, p. 37

raison en nous. C'est ce qu'il y a de plus élevé pour élaborer la matière de l'intuition sensible et la ramener à l'unité la plus complète de la pensée. Cette dernière compréhension pousse Emmanuel Kant à noter ceci : Il est tout à fait raisonnable de prescrire la moralité sous le nom de devoir ; car tous les hommes ne consentent pas volontiers à obéir à ses préceptes, lorsqu'ils sont en opposition avec leurs penchants, et, quand aux moyens de pratiquer cette loi ; ils n'ont pas besoin d'être appris, puisque chacun sous ce rapport, peut ce qu'il veut. Selon cette affirmation, l'homme en tant qu'être doué de raison, doit constamment accomplir son devoir puisqu'il implique la liberté. Il concerne aussi bien la moralité des actions, devant être capable de témoigner de l'accomplissement du devoir.

Dès lors, qu'impliquerait l'accomplissement du devoir ? La raison, en tant que faculté propre à chaque être humain quel qu'il soit ; ou du moins en vertu de sa qualité d'être humain, nous démarque des animaux. La reconnaissance de l'accomplissement du devoir d'un point de vue kantien, impliquerait que l'homme doit cultiver sa propre perfection. Elle équivaut au devoir de développer ses aptitudes intellectuelles et morales, principalement, mais aussi physiques, sans lesquelles l'accomplissement du devoir serait hypothétique. Pour cela, Emmanuel Kant affirme que : La perfection d'un autre homme en tant que personne consiste, précisément en ceci qu'il est lui-même de se proposer sa fin en vertu de son propre concept du devoir et il y a contradiction à exiger que je doive faire vis-à-vis de quelqu'un (à me l'imposer comme devoir) quelque chose que nul autre que nul autre que lui-même ne peut faire[33]. La perfection de l'homme implique qu'il reconnaisse là où l'accomplissement du devoir s'impose. Ce qui signifie qu'il doit pouvoir user de sa bonne volonté, en se demandant si l'on peut vouloir que son semblable accomplisse des actions subordonnées à l'injustice. Mieux, l'accomplissent du devoir exige que le sujet

[33] Emmanuel Kant, *Doctrine de la vertu,* trad. de l'allemand par Jules Barni, Paris, Garnier Flammarion, 1994, p. 144

moral admet des conduites capables de s'imposer à tous les êtres humains. Autrement, il y a contradiction à exiger des autres d'accomplir des actions portées par la subjectivité au détriment de l'objectivité. La conscience de l'accomplissement du devoir est libre.

De même, il est possible de noter que dans les sociétés modernes, les peuples œuvrent pour la sauvegarde de leurs droits fondamentaux. Ce sont entre autres la liberté, la justice et l'égalité. Il en va de même pour la survie des sociétés, conditionnée par le respect du devoir. Dans cette optique, toutes les bonnes conduites des citoyens à l'échelle de la société sont ordonnées rationnellement par le pur accomplissement du devoir. C'est ainsi que la tendance à promouvoir l'humanité doit revêtir toute sa sacralité. La conscience de la moralité dont les hommes sont capables, implique l'accomplissement du devoir, pouvant permettre « la facilité dans les contacts, qui est une vertu »[34]. Elle nécessite « Devoir et obligation (...) qui conviennent pour exprimer notre rapport à la loi morale »[35].

Par-là, indiquer que la moralité est en rapport avec l'accomplissement du devoir, c'est reconnaître qu'elle est essentiellement humaine, et se nomme, par conséquent loi. Elle ne signifie pas au sens large du terme un ensemble de règles établies, mais qu'elle doit diriger nos actions en montrant les raisons d'agir : « C'est pourquoi, il faut qu'elle soit le fondement des valeurs »[36]. Elle doit, par conséquent, diriger les conduites humaines dans tous les domaines de l'existence humaine.

Dans le domaine politique, les actions découlant de la gestion du pouvoir politique incarner l'accomplissement du devoir. Ce dernier doit faire l'objet d'examen moral par les gouvernés afin de décrypter et de dégager rationnellement la moralité qui en découle. Cet accomplissement n'étant pas

[34] Emmanuel Kant, *Anthropologie du point de vue pragmatique*, Paris PUF,1995, p. 209.

[35] Emmanuel Kant, *Critique de la raison pratique, Op.cit.*, p. 263.

[36] Ralph Walker, *Kant*, Paris, Hatier, 2005, p. 25.

nécessairement le résultat d'actions citoyennes concertées, se révèle souvent comme l'expression ou non d'un idéal préalablement passé à la lumière de la raison. Puisqu' « il est toujours du pouvoir de chacun d'obéir aux ordres catégoriques de la moralité »[37]. Il s'ensuit que la moralité en rapport à l'accomplissement du devoir au plan politique doit s'inscrire dans l'intérêt des peuples. L'accomplissement du devoir prend toute son importance.

De cette représentation, la moralité conduisant à l'accomplissement du devoir, il apparaît aussi compréhensible que la moralité, loin d'être un devoir qui s'impose à l'homme de l'extérieur ou d'une divinité, se présente à lui comme une raison suffisante d'agir. L'homme se soumet à un commandement dans lequel il aperçoit une raison d'agir. Emmanuel Kant nous formule bien cette affirmation en ces termes : « Le devoir est la nécessité d'accomplir une action par respect pour la loi »[38]. En conséquence, la moralité conduit à l'accomplissement du devoir dans la mesure où c'est un principe universel valable pour tous les êtres raisonnables.

[37] Emmanuel Kant, *Critique de la raison pratique*, *Op.cit.*, *p.* 186.
[38] Hannah Arendt, *Considérations Morales*, trad. de l'anglais par Marc Ducassou, Paris, Rivages, 1996, p. 34.

CHAPITRE 2 : CRITIQUES DE LA CONCEPTION KANTIENNE DU DEVOIR

Le champ de recherche implique ici la question de la liberté dans le devoir à l'égard d'autrui. Le devoir implique le respect d'une loi, qu'elle soit morale ou juridique. Le devoir à l'égard d'autrui, qui est un autre « je », revêts un caractère fortement moral, examiné par Kant et défini comme un impératif qui n'est soumis à aucune condition : c'est l'impératif catégorique, ainsi défini : « agi uniquement d'après la maxime qui fait que tu peux vouloir en même temps qu'elle devienne une loi universelle ».

Or cette volonté universelle, fatalement, peut se trouver en situation de contrarier nos aspirations personnelles ; en ce sens, notre liberté, c'est-à-dire notre affranchissement de toute contrainte, s'en trouve mis à mal. Toutefois, il ne va pas de soi que nos besoins personnels, définis comme un attachement, chez les stoïciens ou les épicuriens par exemple, ne soient une réelle liberté.

3-1-2- Le devoir peut être source de déchirement ou d'humiliation

Par la révélation de ses faiblesses, induites par le caractère sensible de l'Homme, le devoir soumis à la Loi morale peut s'opposer aux penchants de la personne, à ses attentes personnelles, et ainsi révéler l'inadéquation possiblement existante entre la Loi morale et la conscience de soi. Ce décalage entre les « appétits sensibles » et le devoir induit par la morale révèle les faiblesses du caractère humain. L'Homme, dès lors, peut certes mériter un bonheur qui, selon Kant, sera divinement reconnu ; toutefois accomplir son devoir envers autrui implique des sacrifices, un déchirement, et l'humiliation de la conscience de soi, qui se révèle indigne de la loi morale.

La morale n'est pas nécessairement universelle. Cette idée prédomine chez Nietzsche, pour qui la morale n'est qu'une invention. Le philosophe, qui s'oppose ici à Socrate et Platon, montre que l'on agit toujours d'abord pour soi et que le devoir que l'on s'impose n'est qu'une facette de la faiblesse humaine. L'Homme agit d'abord par souci de conservation, par-delà le bien et le mal. En

outre, la morale ne vaut que si l'on considère l'Homme comme disposant d'un libre-arbitre ; si ce n'est pas le cas, alors rien n'autorise à le juger en termes de bien et de mal. Nietzsche, de ce fait, met à mal les considérations kantiennes. Le devoir, ici dépourvu de morale universelle, ne peut plus promettre chez Nietzsche le bonheur qui pointait chez Kant, mais simplement l'obligation pour des raisons utilitaristes :

> *Toute morale admet les actes intentionnellement nuisibles en cas de légitime défense, c'est-à-dire quand il s'agit de conservation. Mais ces deux points de vue suffisent à expliquer toutes les mauvaises actions exercées par des hommes sur des hommes. On cherche le plaisir, on veut s'éviter le déplaisir ; en quelque sens que ce soit, il s'agit toujours de conservation*[39].

Ici, le devoir s'accomplit par besoin de conservation.

2-2-1- Les limites du devoir moral kantien

Les origines variées du devoir font de lui une obligation morale conditionnée par la liberté. La vision kantienne du devoir peut être rejetée dès lors que l'Homme doit pouvoir viser la vertu et le bonheur en même temps. On pourra donc se servir de la morale ancienne pour critiquer la morale kantienne, ou, disons, l'un de ses présupposés majeurs (bonheur = plaisir = satisfaction des préférences subjectives -donc, non universalisable et non moral).

En effet, elle nous permet de nous demander si la quête personnelle de la vie bonne peut vraiment s'identifier à la pure satisfaction de nos préférences subjectives. Ainsi, dans recherche de vie bonne, du bonheur, nous évaluons nos désirs et nos préférences, et que pour cela, nous nous référons bien à un point de repère supérieur. Ceux-ci ne restent plus dès lors purement subjectifs mais conformes à ce qui est bien pour un homme (pour tout le monde !).

2-2-2- L'action bonne kantienne est-elle possible pour l'homme ?

On pourra encore se demander s'il est possible à l'homme d'agir moralement, si l'action morale est une action complètement désintéressée.

[39] Nietzsche, *Humain, Trop Humain*, Paris, PUF, 1991, p. 96.

C'est-à-dire : peut-on agir de manière complètement désintéressée ? Peut-on vraiment se déterminer à agir en vertu de la seule représentation d'une loi, et sans égards pour aucune fin extérieure ?

Nous ne sommes pas de purs esprits, ou de pures raisons (des sujets désincarnés) : nous avons également une sensibilité, et n'est-ce pas elle qui nous détermine à agir, qui nous rend capables d'action en ce monde.[40]

2-2-3- L'action bonne kantienne est-elle vraiment louable ?

Il est encore possible d'insister sur le fait que l'action bonne kantienne est seulement formelle : elle ne se soucie pas du contenu de l'action. Elle est faite seulement par souci d'obéir à la loi morale. Mais alors, cela signifie que seule l'intention d'agir moralement compte vraiment. Par conséquent : Kant ne se soucie pas des conséquences de son action.[41] : "Ce qu'il y a (dans l'action) d'essentiellement bon consiste dans l'intention, quelles que soient les conséquences". N'est-ce pas contestable ? N'est-ce pas à terme risquer d'adopter une attitude qui, il faut bien le dire, contredit notre "conscience morale" (si tant est que nous en avons une)? Par exemple, imaginons que des terroristes vous demandent où est caché votre ami, et que vous le savez.

Kant dira que vous devez toujours (sans prendre en considération les circonstances) agir conformément à la loi morale : donc, il n'y a pas à hésiter : vous ne devez pas mentir, et vous devez donc livrer votre ami ! (D'un prétendu droit de mentir par humanité.). On peut encore prendre l'exemple suivant, bien actuel : un ami cher ou un membre de votre famille est atteint d'un grave cancer. Doit-on absolument lui dire la vérité ? On serait tenté de répondre "oui", mais il arrive parfois que certaines personnes soient trop faibles pour supporter une telle vérité, et en meurent trop rapidement... Par respect ou plutôt par souci de l'autre, il faut parfois savoir mentir...

[40] Hume David, *Enquête sur les principes de la morale* et *Traité de la nature humaine*, T.III, iii (analyse dans le cours sur les passions), p. 127.
[41] *Ibid., 128.*

2-2-4- Le problème de la vérité due aux mourants

Votre ami a un cancer généralisé ; les médecins disent qu'il ne pourra sans doute pas vivre longtemps. Que faites-vous ? Allez-vous lui dire la vérité, sans tenir compte de sa capacité à la recevoir, par pur respect de la loi morale, supposée ne tolérer aucune exception ? Ou mentir afin de ne pas l'affaiblir et ne pas transformer sa souffrance en agonie ? Il peut donc y avoir conflit entre le respect de la loi et le respect dû aux personnes. En fait, si Kant ne l'a pas vu, c'est parce qu'il avait une conception trop abstraite de l'humanité (censée être commune à toutes les personnes). Il y a en fait une pluralité de personnes. Et en conséquence, il faut inventer les comportements justes appropriés à la singularité des cas (ici, exception à loi morale, en faveur de l'autre, par respect pour lui).

2-2-5- Le mensonge n'est donc pas toujours moralement condamnable

Parfois, le mensonge est au service d'une intention morale : il est ainsi excusable et nécessaire. Pour sauver une vie humaine, il est légitime : il permet alors de conserver une valeur précieuse. Il faut savoir sacrifier des principes quand des fins essentielles sont en jeu. Cette thèse est encore plus flagrante dans le domaine politique :

Les deux arguments justifiant le mensonge:[42]

a) part du constat de ce que sont les hommes, non de ce qu'ils doivent être : les hommes sont méchants (et aussi, naïfs...). Il ne faut pas attendre qu'ils nous trompent pour les tromper. Et faire toujours le bien dans un monde de méchants, c'est dangereux, pas "réaliste" du moins.

b) mais ce sera toutefois en vue d'une fin louable et bonne, à savoir, la conservation du pouvoir, de l'État (que ce soit l'autorité, la survie de la nation, le bonheur des gens etc.

[42] MACHIAVEL, *Le Prince*, traduit de l'italien et présenté par Marie GAILLE-NIKODIMOV, Paris, PUF, p.46.

Concept de raison d'État : quand la nécessité le demande, c'est-à-dire, en des circonstances exceptionnelles, on doit recourir à des moyens immoraux, contraires au droit ou à la morale commune, afin de sauver le pouvoir. Normalement, ce n'est pas seulement en vue de l'intérêt particulier du prince que l'on recourt à ces moyens : on ne dit pas que le prince peut faire ce qu'il veut, n'a pas à obéir aux lois. Attention donc à ne pas confondre avec le "machiavélisme" : celui qui gouverne par la terreur et la ruse, qui fait le mal volontairement, et traite toujours autrui comme un moyen. (Dictature, totalitarisme, etc.) : Aucune référence à une bonne fin. Machiavel ne dit pas ça du tout.

La difficulté reste qu'il y a des abus possibles, et que la raison d'Etat peut servir à justifier tous les abus et atteintes aux droits individuels/de l'homme. Aujourd'hui le tribunal pénal international : cherche justement à repérer tous ces abus ; l'usage systématique de la torture par Pinochet (sous prétexte de Raison d'Etat), etc. Le recours à des moyens immoraux doit rester de l'ordre de la stricte nécessité. Ainsi, la guerre, dans la mesure du possible, ne doit pas conduire à violer gratuitement et en toute impunité les règles élémentaires de justice et de respect de l'humanité. On doit viser la paix et ne pas la rendre impossible. Ainsi suivra-t-on Kant qui dit que la politique doit être quand même guidée par la morale, par le respect du droit. Sinon, elle s'empêche de réaliser sa fin, qui est de réaliser une paix universelle (qui ne repose pas sur la peur mais sur une réelle confiance).

CONCLUSION

Au terme de notre analyse sur le devoir chez Emmanuel Kant nous remarquons que pour qu'un être, qui est à la fois raisonnable et affecté d'une sensibilité, veuille à ce que la raison seule prescrit comme devant se faire, il faut sans doute que la raison ait une faculté de lui inspirer un sentiment de plaisir ou de satisfaction, lié à l'accomplissement du devoir ; il faut qu'elle ait par conséquent une causalité par laquelle elle détermine la sensibilité conformément à ses principes. Mais il est tout à fait impossible de comprendre, c'est-à-dire d'expliquer a priori, comment une simple idée, qui ne contient même en elle rien de sensible, produit un sentiment de plaisir ou de peine, car c'est là une espèce particulière de causalité, dont nous ne pouvons, comme de toute causalité, rien absolument déterminer *a priori*, mais au sujet de laquelle nous ne devons consulter que l'expérience.

Or, comme cette dernière ne peut offrir de rapport de cause à effet qu'entre deux objets d'expérience, et comme ici la raison pure doit être, par de simple idées (qui ne fournissent point d'objets pour l'expérience), la cause d'un effet qui assurément se trouve dans l'expérience, il nous est, à nous autres hommes, tout à fait impossible d'expliquer comment et pourquoi l'universalité de la maxime comme loi, par suite la moralité, nous intéresse.[43] Mais, au-delà des résultats de toutes études consacrées pour la question morale chez Kant, nous disons ainsi que, la problématique du devoir, selon l'indication thématique de notre réflexion, est à l'évidence une source de coexistence pacifique ; le socle même de fraternisation des consciences. Ce socle, constitue selon nous, la charte du troisième millénaire portée vers la mondialisation.

Dès lors, il se dégage que l'homme est, du point de sa volonté autonome et de sa liberté, capable d'instituer définitivement les lumières par une métamorphose morale pour enfin protéger le genre humain dans sa dignité et

[43] Emmanuel Kant., *Fondements de la métaphysique des mœurs*, *Op. cit., p.205*.

dans sa valeur absolue. Ce qui à coup sûr, permettra aujourd'hui de combler le vide éthique.

Autrement dit, la perfection morale réalise la liberté par delà le progrès de l'humanité. La nature humaine est donc faite de volonté et de liberté comme point d'accomplisement du devoir dans l'humanité. Voici quelques pistes pouvant aider l'humanité à renouveler le questionnement sur l'actualité de la morale kantienne. C'est même la raison pour laquelle, nous inviterons l'intellectuel philosophe à devenir un soldat de la morale, bien éduqué. Dans le souci d'élucider la question, nous convoquons à ce propos Alain qui affirme *: « Entrer dans la vie morale, c'est justement se délivrer des règles, juger par soi-même, et, en définitive, n'obéir qu'à soi»*[44]. Cela dit, suivre en toute sa conscience, c'est la seule manière de fonctionner qui convienne à un être raisonnable. Et Sartre a eu raison de dire que nous sommes « condamnés » à la liberté. Vouloir faire de ses éléments de volonté et de liberté un exposé procédant le devoir selon une logique interne serait allé au-delà de ce qu'offre l'original et relèverait davantage de l'interprétation. Il est possible, en revanche de poser quelques questions : Quelle volonté et quelle liberté faut-il donner ou recevoir pour former des esprits éclairés et épris de morale ? Notre religion n'affecte-t-elle pas notre devoir ou simplement la morale? Cependant toutes ces questions laissent ouvrir le débat.

[44] Alain Emil-Auguste Chartier, *Propos d'un Normand*, Paris, éd. Gallimard, Tome III, 1956, p. 51.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

OUVRAGES SPECIFIQUES

CORRIVEAU Julien, *Le jugement de la conscience morale dans la philosophie pratique d'Emmanuel Kant*, Montréal, Université de Montréal, 2011, p.52.

David HUME, *Enquête sur les principes de la morale* ; Traité de la nature humaine, III, 1945, p. 259.

Emmanuel KANT., *Critique de la raison pratique*, Trad. de l'allemand par Jean-Pierre Fussler, Paris, GF-Flammarion, 2003, p. 894.

Emmanuel KANT., *Critique de la raison pure*, Trad. de l'allemand par André Tremesaygues et Bernard Pacaud, Paris, PUF, 1946, p. 856.

Emmanuel KANT., *Fondements de la métaphysique des moeurs*, Trad. de l'allemand par Victor Delbos, Paris, Delagrave, 1984, p. 256.

Emmanuel KANT., *Réflexions sur l'éducation*, Trad. de l'allemand par Alexis Philonenko, Paris, Vrin, 1996, p. 210.

Emmanuel KANT., *La religion dans les limites de la simple raison*, Trad. de l'allemand par André Tremesaygues, Paris, PUF, 1946, p. 464.

Emmanuel KANT., *Remarques touchant les observations sur le sentiment du beau et du sublime*, Trad. de l'allemand par Brigitte Georget, Paris, Vrin, 1994, p. 574.

LES OUVRAGES GENERAUX

ARISTOTE, *Ethique à Nicomaque*, Paris, Flammarion, 1913, p.562.

CHARTIER Alain Emil-Auguste, *Propos d'un Normand*, Paris, éd. Gallimard, Tome III, 1956, p.314.

JANKELEVITCH Vladimir., *Le paradoxe de la morale*, Paris, Seuil, 1986.

JEAN-JACQUES Israël, *Droit des libertés fondamentales*, Paris, Cedex, Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, 1998, p.496.

JEAN-JACQUES Rousseau, *Émile ou De l'éducation*, Paris, Gallimard, 1995, p. 1152.

JOHN STUART Mill, *Considérations sur le gouvernement représentatif*, trad. de l'anglais par PATRICK Savidan, Paris, Gallimard, 2009, p.352.

MONTESQUIEU Charles, *De l'esprit des lois*, Genève, Barriot & Fils, 1748, p. 564.

Thomas HOBBES, *Le citoyen ou les fondements de la politique*, Paris, Flammarion, 1982, p. 248.

AUTRES DOCUMENTS

LITTRÉ Émile Maximilien, *Dictionnaire de langue française*, Paris, Gallimard, 1958, p.145.

RUSS Jacqueline, *Dictionnaire de Philosophie*, Paris, Bordas, 2003, p.275.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS iii

SOMMAIRE iv

RESUME v

INTRODUCTION 1

PREMIERE PARTIE : LE DEVOIR 3

CHAPITRE 1: CLARIFICATION CONCEPTUELLE 4

1-1-1-La notion du devoir 5

1-1-2 – La notion de morale 8

CHAPITRE 2 : CARACTERISTIQUES D'UNE ACTION ACCOMPLIE PAR DEVOIR 14

1-2-1- Le devoir accompli par pur respect pour la loi 16

1-2-2- Du pouvoir pratique de la raison à la source du concept de devoir 18

DEUXIEME PARTIE : CONCEPTION KANTIENNE DU DEVOIR DANS LES FONDEMENTS DE LA METAPHYSIQUE DES MŒURS 23

CHAPITRE 1 : DEVOIR, EMPIRISME ET MORALE 24

2-1-1- Les types d'impératif et les formules d'impératifs catégoriques 25

2-1-2- L'autonomie de la volonté et le règne de fins 27

2-1-3- La moralité comme l'accomplissement du devoir 32

CHAPITRE 2 : CRITIQUES DE LA CONCEPTION KANTIENNE DU DEVOIR 36

3-1-2- Le devoir peut être source de déchirement ou d'humiliation 37

2-2-1- Les limites du devoir moral kantien 38

2-2-2- L'action bonne kantienne est-elle possible pour l'homme ? 38

2-2-3- L’action bonne kantienne est-elle vraiment louable ? 39

2-2-4- Le problème de la vérité due aux mourants..... 40

2-2-5- Le mensonge n'est donc pas toujours moralement condamnable..... 40

CONCLUSION..... 42

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES..... 44

TABLE DES MATIÈRES..... 46